

Valbiotis lance une augmentation de capital par placement privé

Lancement d'une augmentation de capital en numéraire *via* la construction accélérée d'un livre d'ordres pour un montant d'environ 12 millions d'euros

La Rochelle, le 14 avril 2021 (17h40 CEST) – Valbiotis (FR0013254851 – ALVAL / éligible PEA/PME), entreprise de Recherche & Développement engagée dans l'innovation scientifique, pour la prévention et la lutte contre les maladies métaboliques, **annonce aujourd'hui le lancement d'une augmentation de capital dans le cadre d'un placement privé *via* la construction accélérée d'un livre d'ordres, pour un montant d'environ 12 millions d'euros. Cette augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes, sera exclusivement réservée à des investisseurs qualifiés, tels que visés au point (e) de l'article 2 du règlement (UE) n° 2017/1129 du 14 juin 2017.**

Raisons de l'offre

Le produit net de l'augmentation de capital est destiné principalement au financement de l'accélération du développement de TOTUM•854 (prévention de l'hypertension artérielle), avec le lancement dès la fin de cette année de trois études cliniques dont une étude clinique de Phase II/III, préalable à une demande d'allégation santé. La commercialisation de TOTUM•854 pourrait ainsi intervenir à l'issue de cette étude, soit jusqu'à 3 ans d'avance par rapport au plan initial, en partenariat avec un acteur majeur de la santé.

Cette accélération s'inscrit dans le prolongement des résultats précliniques positifs obtenus sur cette substance active, présentés au congrès annuel de l'ESH – ISH ([communiqué du 12 avril 2021](#)) et disponibles sur le site de la Société (www.valbiotis.com). Ces résultats, obtenus *in vivo* sur des modèles prédictifs de l'hypertension humaine, ont ainsi montré que TOTUM•854 prévient efficacement l'hypertension artérielle, considérée comme la première maladie chronique au monde avec uniquement pour les États-Unis et les 5 principaux pays européens (Allemagne, Espagne, France, Italie et Royaume-Uni), plus de 124 millions de personnes avec une élévation modérée de la pression artérielle représentant un marché adressable pour Valbiotis estimé à 1,15 milliard d'euros (source : cabinet AEC Partners, 2020).

L'augmentation de capital contribuera également à rallonger l'horizon de financement de Valbiotis et à lui permettre d'atteindre les prochaines étapes de création de valeur de ses différents produits :

- financement des travaux de recherche préclinique sur les autres produits du portefeuille ;
- renforcement des équipes notamment cliniques et supply chain en vue de la future commercialisation de TOTUM•63 dans le prédiabète par Nestlé Health Science ;
- financement des coûts généraux de la Société jusqu'à l'été 2023.

Modalités de l'offre

L'opération consiste en un placement privé et sera réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes dans le cadre de la délégation consentie par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 28 mai 2020 (13^{ème} résolution). Le prix d'émission des actions nouvelles sera fixé conformément à ladite résolution.

L'offre est réservée, dans l'Espace Économique Européen (y compris en France), aux « investisseurs qualifiés », tels que ce terme est défini à l'article 2(e) du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, et, aux États-Unis, aux « Qualified Institutional Buyers » au sens de la Rule 144A du U.S. Securities Act de 1933 (le « Securities Act ») ou des « Institutional Accredited Investors » au sens de la Regulation D du Securities Act, en se fondant sur une exemption d'enregistrement prévue du Securities Act.

Le placement privé s'effectuera par construction accélérée d'un livre d'ordres, à l'issue duquel seront déterminés le nombre et le prix des actions nouvelles émises.

La construction accélérée du livre d'ordres débute immédiatement et devrait se clore avant l'ouverture des marchés du 15 avril 2021.

Valbiotis annoncera le résultat du placement privé dès que possible après la clôture du livre d'ordres dans un communiqué de presse précisant notamment le nombre final des actions nouvelles émises et le prix d'émission.

Le règlement-livraison des actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation de capital devrait intervenir dans les 3 jours ouvrés à compter de la clôture de l'augmentation de capital.

En application de l'article 1(4) du règlement (UE) 2017/1129, l'émission envisagée ne donnera pas lieu à la publication d'un Prospectus approuvé par l'AMF.

Invest Securities et TP ICAP Europe interviennent dans le cadre de l'opération en tant que Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre du placement privé.

Avertissement

Valbiotis (la « Société ») attire l'attention du public sur :

- les facteurs de risque présentés au sein du Document d'Enregistrement Universel approuvé par l'Autorité des marchés financiers (AMF), le 31 juillet 2020 sous le numéro d'approbation R 20-018, du rapport financier annuel sur l'exercice clos le 31 décembre 2020 et du rapport financier semestriel au 30 juin 2020 (ces documents étant disponibles sur le site internet de la Société (www.valbiotis.com)) ; la réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.
- les principaux risques propres à l'augmentation de capital suivants :
 - le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en-dessous du prix de souscription des actions nouvelles ;
 - en raison de fluctuations des marchés boursiers, la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient varier significativement ;

- des cessions d'actions de la Société pourraient intervenir sur le marché secondaire, postérieurement à la réalisation de l'augmentation de capital, et avoir un impact défavorable sur le cours de l'action de la Société ;
- au regard des utilisations des produits de l'émission prévus dans le cadre de la présente augmentation de capital, la Société dispose d'une marge de manœuvre quant à l'utilisation des fonds levés et pourrait les utiliser d'une manière avec laquelle les actionnaires pourraient ne pas adhérer ou qui n'augmenterait pas à court terme la valeur de leur investissement ;
- en cas de nouvel appel au marché par la Société, postérieurement à la réalisation de l'augmentation de capital, il en résulterait une dilution complémentaire pour les investisseurs.

À propos de Valbiotis

Valbiotis est une entreprise de Recherche & Développement engagée dans l'innovation scientifique, pour la prévention et la lutte contre les maladies métaboliques en réponse aux besoins médicaux non satisfaits.

Valbiotis a adopté une approche innovante, visant à révolutionner la santé en développant une nouvelle classe de produits de nutrition santé conçus pour réduire le risque de maladies métaboliques majeures, en se basant sur une approche multicible permise par l'utilisation du végétal.

Ses produits sont destinés à être concédés sous licence à des acteurs du monde de la santé.

Créée début 2014 à La Rochelle, l'Entreprise a noué de nombreux partenariats avec les meilleurs centres académiques. La Société a implanté trois sites en France : Périgny, La Rochelle (17) et Riom (63).

Membre du réseau « BPI Excellence » et bénéficiant du label BPI « Entreprise Innovante », Valbiotis dispose aussi du statut « Jeune Entreprise Innovante » et a obtenu un appui financier important de l'Union Européenne pour ses programmes de recherche via l'obtention de Fonds Européen de Développement Économique Régional (FEDER). Valbiotis est une entreprise éligible au PEA-PME.

Pour plus d'informations sur Valbiotis, veuillez consulter : www.valbiotis.com

Contacts

Communication corporate / Valbiotis

Carole ROCHER / Marc DELAUNAY

+33 5 46 28 62 58

media@valbiotis.com

Communication financière / Actifin

Stéphane RUIZ

+33 1 56 88 11 14

sruiz@actifin.fr



Nom : Valbiotis
 Code ISIN : FR0013254851
 Code mnémorique : ALVAL
 EnterNext® PEA-PME 150

Avertissement

Le présent communiqué contient des déclarations prospectives sur les objectifs de Valbiotis. Valbiotis considère que ces projections reposent sur des informations actuellement disponibles par Valbiotis et sur des hypothèses raisonnables. Toutefois, celles-ci ne constituent en aucun cas des garanties d'une performance future et peuvent être remises en cause par l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et par un certain nombre de risques et d'incertitudes visés dans le présent communiqué.

Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription des actions ou de titres financiers de Valbiotis dans un quelconque pays.

Pour rappel, en application des dispositions de l'article 211-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et de l'article 1(4) du règlement (UE) 2017/1129, l'offre des actions de la Société dans le cadre de l'augmentation de capital réalisée au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées, notamment auprès d'investisseurs qualifiés, français et internationaux ne donnera pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers.

Des informations détaillées concernant Valbiotis, notamment sur son activité, ses résultats et ses facteurs de risque ont été présentées dans le rapport financier annuel sur l'exercice clos le 31 décembre 2020 publié en 2021, dans le rapport financier semestriel au 30 juin 2020, dans le rapport de gestion présenté à l'Assemblée Générale réunie le 28 mai 2020 et dans le Document d'Enregistrement Universel approuvé par l'Autorité des marchés financiers (AMF), le 31 juillet 2020 sous le numéro d'approbation R 20-018. Ces documents ainsi que d'autres informations réglementées et communiqués de presse peuvent être consultés sur le site internet de la Société (www.valbiotis.com).

Le présent communiqué a une valeur exclusivement informative. Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription, une offre de vente ou une sollicitation d'intérêt au public en vue d'une opération par offre au public de titres financiers dans un quelconque pays.

Des titres financiers ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (« Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les titres de la Société objet du présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au titre du Securities Act, et la Société n'a pas l'intention de procéder à une offre publique des titres financiers objet du présent communiqué aux États-Unis.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de titres en France, aux États-Unis, au Canada, en Australie, au Japon ni dans aucun autre pays. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon. Ce document ne constitue pas une offre de vente ou une offre publique des actions Valbiotis aux États-Unis ou dans un quelconque pays.